

France Télécom : lancement d'un emprunt obligataire de 2,5 milliards de dollars

France Télécom a réalisé le placement aux Etats-Unis d'un emprunt obligataire de 2,5 milliards de dollars en deux tranches :

Devise	Format	Maturité	Montant	Coupon	Marge re-offer
USD	Taux fixe	5 ans	1,25 milliard	4,375 %	US Treasury Bond + 1,95%
USD	Taux fixe	10 ans	1,25 milliard	5,375 %	US Treasury Bond + 1,95%

En accord avec ses principes de gestion de la dette annoncés en mars, le Groupe a profité d'une fenêtre d'opportunité sur le marché obligataire américain pour diversifier ses sources de financement et optimiser sa dette.

Banc of America Securities LLC, J.P. Morgan Securities Inc., BNP Paribas Securities Corp., Goldman, Sachs & Co. et Morgan Stanley & Co. Incorporated interviennent en qualité de chefs de file du placement.

A propos de France Télécom

France Télécom, un des principaux opérateurs de télécommunications dans le monde, a réalisé un chiffre d'affaires de 53,5 milliards d'euros en 2008 (12,7 milliards d'euros au premier trimestre 2009). Au 31 mars 2009, il sert plus de 183,5 millions de clients dans 30 pays, dont 123 millions de clients Orange, la marque unique du Groupe pour l'internet, la télévision et le mobile dans la majorité des pays où le Groupe est présent.

France Télécom (NYSE:FTE) est cotée sur Euronext Paris (compartiment A) et sur le New York Stock Exchange.

Pour plus d'informations : www.orange.com, www.francetelecom.com, www.orange-business.com

Contacts presse : 01 44 44 93 93

Bertrand Deronchaine – bertrand.deronchaine@orange-ftgroup.com

Sébastien Audra – sebastien.audra@orange-ftgroup.com

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou de souscription, ni une sollicitation d'une ordre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières. Aucune offre ou vente de valeurs mobilières ne saurait être effectuée dans une juridiction dans laquelle une telle offre d'achat ou de vente ou sollicitation serait contraire à la réglementation en vigueur avant son enregistrement ou sa qualification en vertu du droit boursier de ladite juridiction.